

## **Procès verbal**

Le mardi 19 novembre 2024 à 20 heures 30, l'assemblée, régulièrement convoquée le 12 novembre 2024, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Hervé VAURS.

Secrétaire de la séance : Madame Claire SERIEYSSOL

**Présents** : Monsieur André VAURS, Monsieur Jean-Luc GARDAIS, Madame Claire SERIEYSSOL, Monsieur Hervé VAURS, Madame Nadine FRIC, Monsieur Jean-Marc ARNAL, Monsieur Jean-Louis PUECH, Madame Divya PUECH, Monsieur Laurent BUISSON, Monsieur Gilles PUECH, Madame Caroline DELBAS-ROUME

**Représentés** :

**Absents et excusés** :

### **Ordre du jour** :

- projet des jeux au stade ;
- tarifs eau / assainissement ;
- travaux place Lacaze ;
- dossier prévoyance santé ;
- colis de Noël ;
- décision modificative ;
- divers.

### **Délibérations du conseil** :

#### **ACHAT DES JEUX AU STADE (N° DE\_032\_2024)**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de jeux au terrain de sport. Les deux conseillères municipales en charge du dossier ont présenté plusieurs projets d'aménagement de cette zone. Le projet retenu est l'ensemble de jeux PAGO PAGO pour un montant de 7 152 € TTC.

Cette dépense n'ayant pas été budgétées, il convient de prendre une décision modificative en prenant les crédits nécessaires sur l'opération achat bâtiment qui finalement ne se fera pas.

#### **Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide de :**

- retenir l'ensemble de jeux PAGO PAGO auprès de l'entreprise JPP ;
- de prendre la décision modificative dans ce sens ;
- autorise Monsieur le Maire à signer le bon de commande.

Délibération : adoptée

## **TRAVAUX LACAZE (N° DE\_026\_2024)**

Monsieur le Maire, expose au Conseil Municipal que les travaux d'enfouissement des réseaux sur le village de Lacaze sont en phase terminale (enlèvement des derniers poteaux en mars 2025). Ces travaux ont généré pas mal de dégâts à la voirie communale sur ce secteur. Ces dégâts n'ont pas été repris par l'entreprise en charge des travaux car elle a été mise en liquidation judiciaire.

Le village de Lacaze est un village important avec une place publique nécessaire au stationnement et notamment du café / restaurant "l'Orée du Bois".

Ces travaux consisteraient en l'aménagement de la place et la reprise globale des voies communales du Ribieyrou , Monseigneur Castanier et des Crouzilles.

Monsieur le Maire précise que des devis ont été réalisés. La commission des travaux s'est rendue sur place et aux propositions sur devis a décidé de modifier ceux-ci comme présenté en conseil municipal.

Monsieur le Maire demande au conseil de se prononcer sur le projet tel qu'amendé par la commission des travaux. Ces travaux ont été estimés à 72 714,00 € HT.

Il informe également le conseil municipal que ces travaux peuvent faire l'objet de subventions de l'État (DETR) du Conseil Départemental (FCS 2025-2026-2027) et au titre des amendes de police.

### **Le Conseil Municipal après avoir écouté l'exposé de Monsieur le Maire, décide :**

- de valider le projet d'aménagement tel qu'amendé par la commission des travaux ;
- de retenir la proposition de l'entreprise EUROVIA ;
- de solliciter l'État au titre de la DETR à une subvention à hauteur de 5 % des travaux HT ;
- de solliciter le Conseil Départemental au titre du Fonds Cantal Solidaire (FCS - programme 2025 - 2027) à hauteur de 30 % ;
- de faire une demande auprès du Conseil Départemental au titre des amendes de police à hauteur du maximum prévu soit 7 500 € ;

-d'accepter le plan de financement suivant :

- montant des travaux HT 72 714,00 €
- subvention DETR 25 450,00 € (35,00 %)
- subvention FCS 21 814,00 € (30 %)
- subvention amendes de police 7 500,00 € (10,32 %)
- autofinancement commune 17 950,00 € (24,68 %)

**Total : 72 714,00 € (100%)**

- d'inscrire cette dépense au budget primitif 2025 ;
- de programmer les travaux à l'été 2025 ;
- d'autoriser M. le Maire à signer toutes les pièces qui se rapportent à ce dossier.

Délibération : adoptée

### **REVISION DES TARIF EAU ET ASSAINISSEMENT (N° DE\_028\_2024)**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal un débat sur les tarifs de l'eau et de l'assainissement car certains tarifs n'ont pas été révisés depuis plusieurs années. Il fait savoir que la commune à des tarifs plutôt bas par rapport aux autres collectivités locales.

#### **Le Conseil Municipal après débat décide**

- d'augmenter le tarif de l'abonnement à l'assainissement collectif en passant de 10 à 15 € ;
- d'augmenter le prix du m3 d'eau assainissement en passant de 0,80 € à 1,00 € ;
- d'augmenter le prix de vente de l'eau sur la tranche de 0 à 500 m3 en passant de 0,90 € à 1 €.

**Les nouveaux tarifs sont applicables au 01/01/2025.**

Délibération : adoptée

### **OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRÉSORERIE (N° DE\_025\_2024)**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il serait judicieux d'ouvrir une ligne de trésorerie afin de financer sur 2024 tous les travaux envisagés. En effet les annonces gouvernementales sur les économies à faire par les collectivités et notamment sur le FCTVA, doit nous inciter en l'état actuel des informations à anticiper ces travaux et dépenses.

Le besoin de financement serait de 30 000 € maximum.

Monsieur le Maire précise qu'il a contacté des banques et que la meilleure proposition a été faite par le Crédit Agricole Centre France, durée 12 mois taux euribor 3 mois (euribor à ce jour 18/11/24 : 3,072 %). Marge 0,70 %, commission d'engagement 0,20 %.

#### **Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide de :**

- contracter auprès du Crédit Agricole Centre France une ligne de trésorerie aux conditions ci dessus détaillées ;
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce projet.

Délibération : adoptée

### **Délibération de la décision modificative n°3 - LACAPELLE DEL FRAISSE 2024 (N° DE\_029\_2024)**

Le Maire expose au Le Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2024, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

<b>Fonctionnement</b>		<b>Recettes</b>	<b>Dépenses</b>
023 (042)	Virement à la section d'investissement	0	-17 000
012 - 64131	Rémunérations	0	17 000

<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Investissement</b>		<b>Recettes</b>	<b>Dépenses</b>
2041412 - 0	Subv. Cne GFP : Bâtiments, installations	0	-17 000
021 (040) - 0	Virement de la section de fonctionnement	-17 000	0
21318 - 21	Autres bâtiments publics	0	-8 000
2188 - 0	Autres immobilisations corporelles	0	8 000
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>		<b>-17 000</b>	<b>-17 000</b>
<b>TOTAL</b>		<b>-17 000</b>	<b>-17 000</b>

Délibération : adoptée

**Délibération de la décision modificative n°4 - LACAPELLE DEL FRAISSE 2024 (N° DE\_030\_2024)**

Le Maire expose au Le Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2024, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

<b>Fonctionnement</b>		<b>Recettes</b>	<b>Dépenses</b>
65311	Indemnités de fonction	0	3 500
023 (042)	Virement à la section d'investissement	0	-3 500
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Investissement</b>		<b>Recettes</b>	<b>Dépenses</b>
021 (040) - 0	Virement de la section de fonctionnement	-3 500	0
2041412 - 0	Subv. Cne GFP : Bâtiments, installations	0	17 000
2041411 - 0	Subv. Cne GFP : Bien mobilier, matériel	0	-20 500
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>		<b>-3 500</b>	<b>-3 500</b>

<b>TOTAL</b>		<b>-3 500</b>	<b>-3 500</b>
--------------	--	---------------	---------------

Délibération : adoptée

**Délibération de la décision modificative n°5 - LACAPELLE DEL FRAISSE 2024 (N° DE\_031\_2024)**

Le Maire expose au Le Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2024, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

<b>Fonctionnement</b>		<b>Recettes</b>	<b>Dépenses</b>
011 - 60633	Fournitures de voirie	0	-150
66111	Intérêts réglés à l'échéance	0	150
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Investissement</b>		<b>Recettes</b>	<b>Dépenses</b>
		0	0
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL</b>		<b>0</b>	<b>0</b>

**Cette décision modificative permet d'inscrire des crédits qui étaient insuffisants à l'article 66111 afin de payer les intérêts de la dernière échéance 2024.**

**AUTRES SUJETS ABORDÉS**

- **Travaux place de Lacaze**

La commission des travaux s'est réunie sur place avec EUROVIA pour préparer l'aménagement de la place. Pour délimiter les places de stationnement il sera utilisé un marquage en galets, concernant l'enrobé pas de coloris couleur crème tout en noir. Des dossiers de subvention seront déposés.

- **Colis de Noël**

Jean-Marc ARNAL en charge des colis de Noël informe qu'il a commandé 23 colis pour les personnes seules et 2 colis pour les couples au 3 Caves. La distribution se fera la première quinzaine de décembre.

- **Appartement T3 disponible**

Monsieur le Maire informe le conseil que l'appartement T3 de la résidence les Narcisses sera disponible à la location au 1er décembre 2023. Suite à la diffusion d'une annonce plusieurs personnes se sont montrées intéressées, certaines ont finalement trouvé un logement.

- **Compostage ouvert aux administrés**

M. Gilles PUECH revient sur le sujet du compostage et fait savoir que le composte de la cantine va être déplacé plus près du parking de l'école et qu'il sera ouvert aux personnes qui souhaitent triller leurs déchets mais qui ne souhaitent pas avoir de composte chez elles. Trois personnes ont fait cette demande à la mairie.

- **Travaux place de Lacaze**

La commission des travaux s'est réunie sur place avec EUROVIA pour préparer l'aménagement de la place. Pour délimiter les places de stationnement il sera utilisé un marquage en galets, concernant l'enrobé pas de coloris couleur crème tout en noir. Des dossiers de subvention seront déposés.

- **Colis de Noël**

Jean-Marc ARNAL en charge des colis de Noël informe qu'il a commandé 23 colis pour les personnes seules et 2 colis pour les couples au 3 Caves. La distribution se fera la première quinzaine de décembre.

- **Appartement T3 disponible**

Monsieur le Maire informe le conseil que l'appartement T3 de la résidence les Narcisses sera disponible à la location au 1er décembre 2023. Suite à la diffusion d'une annonce plusieurs personnes se sont montrées intéressées, certaines ont finalement trouvé un logement.

- **Compostage ouvert aux administrés**

M. Gilles PUECH revient sur le sujet du compostage et fait savoir que le composte de la cantine va être déplacé plus près du parking de l'école et qu'il sera ouvert aux personnes qui souhaitent triller leurs déchets mais qui ne souhaitent pas avoir de composte chez elles. Trois personnes ont fait cette demande à la mairie.

- **État grange Bouyssou**

M. Gilles PUECH fait remarqué le très mauvais état de la grange Bouyssou en haut du bourg et notamment le mur côté chemin et la toiture. Il propose que la mairie dégage sa responsabilité en cas d'accident. Il propose également que Monsieur le Maire rencontre Roland BOUYSSOU pour trouver une solution sécuritaire.

**Fait à Lacapelle Del Fraisse, le 19/11/2024**  
**Le Maire, André VAURS**

**Secrétaire de Séance, Claire SERIEYSSOL**

